

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

### Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,  
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,  
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,  
WILLIAM

### Lignes directes DYF

#### LE SECRETARIAT GENERAL

##### Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

##### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et  
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

##### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

##### Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

#### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1740



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 10 janvier 2023

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	6
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	6-7
TIRAGE DE COUPES 1/4 DE FINALES	8
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	8-9
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	9-10
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	10-11
COMMISSION FOOTBALL FEMININ	11-13
COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE	13-15
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES	15
COMITE DE DIRECTION DU 4 JANVIER 2023 Relevé de décisions	15-18
FORMATION TECHNIQUE	19
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS DAM	20

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



## AGENDA 2022 / 2023 JANVIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

### Le 14 janvier 2023

Réunion d'informations médicales au District

### Les 14 & 15 janvier 2023

Formation Initiale à l'Arbitrage - 3ème session au District

### Les 20 & 21 janvier 2023

Module U9 Féminines à Beynes

### Le 21 janvier 2023

Formation Initiale à l'Arbitrage - 3ème session au District

### Les 26 & 27/01/2023

CFF1 - Module U15 au District

### Le 28/01/2023

Formation Initiale à l'Arbitrage - 3ème session au District

Formation Secrétaire de club au District

## FORMATIONS TECHNIQUES

### Places disponibles

- ✓ **Module U13** : les 23 et 24 février 2023  
[S'inscrire !](#)
- ✓ **Module U9** : les 28 février et 1er mars 2023  
[S'inscrire !](#)
- ✓ **Module U11** : les 2 et 3 mars 2023  
[S'inscrire !](#)

### **Lieu des formations**

District des Yvelines de Football  
Montigny le Bretonneux

**District des Yvelines de Football**

# RÉUNION D'INFORMATIONS MÉDICALES

**Samedi 14 janvier 2023**  
**de 9h à 11h**

au siège du District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 peuples 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

- La prévention des lésions musculaires (Dr Bertrand TAMALET)
- Les étirements (Florent CANNAC)
- Les commotions cérébrales (Dr Emmanuel ORHANT)
- Les pathologies de croissance (Dr Pascal MAILLE)

Organisée par La Commission Médicale du District des Yvelines de Football

# Mixity Time

## CHARGE MENTALE : PARLONS-EN !

Mardi 24 janvier 18h30 - 20h00  
En visio  
Événement gratuit  
Inscription obligatoire

La charge mentale, ça vous parle ?

- ↳ Epuisement
- ↳ Risque de surchauffe
- ↳ Perte de motivation

Chacun(e) peut y être confronté(e) !

Vous êtes acteurs associatifs ? Vous souhaitez échanger sur cette thématique et obtenir des clés pour organiser efficacement vos vies personnelle, professionnelle et associative ?

Participez à la réunion  
« **CHARGE MENTALE : PARLONS-EN !** »  
organisée par PSVA78

Intervenante :  
Siham Nait-Haddad, coach et cofondatrice de boostauféminin

Mardi 24 Janvier – 18h30/20h  
Événement gratuit

Inscription obligatoire : <https://us02web.zoom.us/join/register/tZ0pdumspjgvHdKttYrvvEFH7gWBDABDznxP>



## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL VOUS INFORME

Le portail des subventions permettant à une association de sport fédéral ou de sport scolaire de solliciter un soutien financier auprès du Département des Yvelines sera ouvert **du 2 janvier au 13 février 2023**.

En complément de cette aide directe, le Département des Yvelines a mis en place depuis 2020 le Pass+, portefeuille électronique de 80 à 100 € destinés aux collégiens et jeunes yvelinois de moins de 18 ans pour financer leurs activités extra-scolaires. Ainsi, les frais d'adhésion et/ou de participation à des stages sportifs peuvent être pris en charge par ce dispositif financé par le Département.

Les associations non-affiliées sont invitées à le faire via la plateforme [www.passplus.fr](http://www.passplus.fr).

Pour **déposer une demande de subvention**, l'association affiliée à votre comité trouvera toutes les données utiles et le formulaire à compléter sur le site internet : [www.78-92.fr](http://www.78-92.fr), rubrique « démarches en ligne » puis « portail des subventions », **à partir du 2 janvier 2023**.

Le processus d'instruction des demandes est identique à celui de l'an passé.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les informations nécessaires et notamment, les comptes financiers, pièce obligatoire qui, selon le cas devra être certifiée conforme (tamponnée et signée) par un commissaire aux comptes ou approuvée en assemblée générale et signée par le ou la président(e).

**Seuls les dossiers complets au moment de la clôture du portail des subventions  
seront présentés au vote des élus  
à la fin du premier semestre 2023.**

Souhaitant que ces aides concourent à la pratique sportive pour tous et au développement des associations, l'équipe du service sport reste à votre disposition à l'adresse mail suivante : [sport@yvelines.fr](mailto:sport@yvelines.fr).



LES RESTAURANTS  
DU CŒUR

# Cœur de Foot 78

UN GRAND MERCI À CES 18 CLUBS AYANT PARTICIPÉ À LA GRANDE COLLECTE EN 2022 :



Aubergenville F.C  
 Bailly Noisy S.F.C  
 Bouafle Flins E.S  
 Carrières Grésillons A.S  
 Conflans F.C  
 Ecquevilly S.C  
 Essarts-Le-Roi A.G.S  
 Fontenay-Le-Fleury F.C  
 Gargenville Stade

Guyancourt E.S  
 Hardricourt U.S  
 Houilles S.O  
 Jouy-En-Josas U.S  
 Magny 78 F.C  
 Maurepas A.S  
 Mesnil-St-Denis A.S.L  
 Montigny-le-Bx A.S  
 Rosny S/Seine C.S.M



## POUR LA COLLECTE 2023, 26 CLUBS SONT DÉJÀ INSCRITS :

Ablis FC Sud 78  
 Bailly Noisy S.F.C  
 Bois d'Arcy A.S  
 Conflans F.C  
 Ecquevilly E.F.C  
 Essarts le Roi A.G.S  
 Fontenay-Le-Fleury F.C  
 Fourqueux O.M.S  
 Gargenville Stade

Hardricourt U.S  
 Issou A.S  
 Lions F.C Magnanville  
 Magny 78 F.C  
 Maisons-Laffitte F.C  
 Mantois 78 F.C  
 Marly le Roi U.S  
 Mauloise U.S  
 Maurepas A.S

Mesnil-St-Denis A.S.L  
 Montigny-le-Bx A.S  
 Poissy A.S  
 Portes FC Féminin IDF  
 Rosny S/Seine C.S.M  
 Sartrouville E.S  
 Tessancourt F.C  
 Versailles 78 F.C



Pour participer à votre tour, c'est par ici

Chaque année, **les Restos du Cœur** accompagnent adultes et bébés, personnes seules et familles nombreuses, personnes sans domicile. Vos dons permettront de répondre aux besoins des personnes accueillies.



## Quels produits donner ?

### LISTE DES BESOINS EN PRODUITS NON PÉRISSABLES

- Conserves poisson/viande, légumes
- Conserves de plats cuisinés
- Riz, pâtes, semoule, farine
- Gâteaux secs, confiture
- Compotes, desserts lactés
- Huile, café, petit déjeuner
- Produits d'hygiène
- Produits d'entretien

### LISTE DES BESOINS EN PRODUITS «SPÉCIAL BÉBÉS»

- Couches N°3, N°4, N°5
- Lait 1er et 2ème âge
- Sérum physio
- Biberon, tétine
- Lait de toilette
- Shampoing
- Lingettes
- Crème pour irritation des fesses

Merci de votre soutien dans notre action de solidarité

on compte sur vous  
*Cherhe*





*En décembre dernier, nous vous sensibilisons à la pratique du eFoot au sein de vos clubs.*

*Nous revenons aujourd'hui vers vous pour relayer cette information auprès de vos licencié(e)s, afin de faire la promotion de la première compétition eFoot de la saison.*

*Il s'agit de l'eCup F.F.F. sur FIFA 2023, avec quelques informations importantes à connaître :*

- **Consoles utilisées : PS5 et/ou XBOX ONE SERIES S**, avec le Cross-Play, il n'y aura qu'une compétition d'organisée. Par contre, notez que si jamais des rencontres venaient à se jouer en offline, le choix sera de jouer sur PS5.
- **Format : Phase à élimination directe online**, en match simple ou aller/retour selon les inscrits – éventualité de finir en présentiel au District.
- **De nombreux lots seront à gagner : Tapis de souris, écouteurs, casque, siège gaming.**
- **Condition : Être licencié F.F.F. âgé de 14 ans minimum (autorisation parentale à fournir pour les mineurs ci-joint).**
- **Calendrier (à affiner selon les inscrits) : compétition sur tout le mois de février.**

*Pour s'inscrire, il faut remplir formulaire ci-après (pour les mineurs, il faut également fournir l'autorisation parentale) :*

[Formulaire d'inscriptions](#)

[Autorisation parentale eFoot mineurs](#)

## LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.  
Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 09/01/23

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président en VISIO), R. PANARIELLO, J. VESQUES, P. DUPIN (VISIO), P GUILLEBEAUX (CD), MME RUPERT.

**Absent excusé** : S. PILLEMONT (CDA)

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

### RAPPEL

Le nombre de joueurs pouvant être inscrit sur la feuille de match du Critérium du Lundi Soir est de **14 joueurs maximum**.

## MATCHES REMIS

A JOUER LE 29/01/2023

### SENIORS

**D2-B**  
50187.1 HARDRICOURT US 2 / MONTESSON U.S. 1

### VETERANS

**D5-A Bis**  
54804.2 ENT. ASFG / MEULAN 13 / MAGNANVILLE LFC 12

**D5-B Bis**  
54867.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 15 / TRIEL AC 13

A JOUER LE 05/02/2023

### VETERANS

**D5-A Bis**  
54781.1 JUZIERS F.C. 12 / GUERVILLE ARNOUVILLE 14

A JOUER LE 19/02/2023

### SENIORS

**D3-A**  
50250.1 BUCHELOISE A.S. 2 / AUBERGENVILLE F.C. 2

**D4-A**  
50380.1 FONTENAY ST PERE AS 1 / CARRIERES GRE. 2

### VETERANS

**D3-B**  
51761.1 BOIS D'ARCY A.S. 13 / VERSAILLES ESTRELA 11

A JOUER LE 26/02/2023

### SENIORS

**D5-A**  
53815.1 FONTENAY ST PERE AS 2 / BONNIERES FRENEUSE 1

### VETERANS

**D5-B Bis**  
54893.1 VILLENES ORGEVAL 13 / CONFLANS PORT. 13

### U18

**D3-A**  
54449.1 BREVAL LONGNES F.C. 1 / HOUILLES S.O. 4

A JOUER LE 05/03/2023

### SENIORS

**D5-A**  
53794.1 VAUXOISE ES 2 / JUZIERS FC 1

A JOUER LE 09/04/2023

### U18

**D3-A**  
54481.1 JUZIERS F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

## MATCHES A PROGRAMMER

### SENIORS

**D2-B**  
50186.1 MARLY LE ROI U.S. 2 / COIGNIERES F.C. 1  
50192.1 COIGNIERES F.C. 1 / JOUY EN JOSAS U.S. 1

**D3-A**  
50216.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE E.S. 2

**D5-E**  
51281.1 YVELINES U.S. 1 / COIGNIERES F.C. 2  
51293.1 ST CYR AFC 1 / COIGNIERES F.C. 2

### U18

**D1-U**  
50623.1 PLAISIROIS F.O. 1 / LIMAY ALJ 1

**D3-C**  
54513.1 MONTFORT / U.S.Y. 1 / COIGNIERES F.C. 1  
54533.1 COIGNIERES F.C. 1 / GUYANCOURT ES 1  
54543.1 COIGNIERES F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

### U16

**D1-U**  
50749.1 MAUREPAS AS 1 / LIMAY ALJ 1

### U14

**D4-F**  
54141.1 COIGNIERES F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 2

### CRITERIUM LUNDI

**POULE A**  
54196.2 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / SPORTS LOISIRS CULT. 1  
54198.2 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / CARRIERES S/SEINE US 1  
54200.1 OVILLOISE 1 / MAISONS-LAFFITTE F.C 1

## POULE B

54211.2 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / VSCI 1  
54214.2 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / OVILLOISE 2

## 45 ANS

## POULE-A

54241.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1  
54242.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1  
54246.1 ANDRESY F.C. 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1  
54250.1 JUZIERS F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1  
54258.1 JUZIERS F.C. 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1  
54259.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1  
54260.1 VAUXOISE ES 1 / BONNIERES FRENEUSE 1  
54261.1 GARGENVILLE/LAINVILLE 1 / ANDRESY F.C. 1  
54264.1 ENT. MEULAN / ASFG 1 / VAUXOISE ES 1  
54268.1 VAUXOISE ES 1 / ENT. MEZIERES SERBIE 45

## POULE-B

54312.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAUREPAS AS 45  
54313.1 MONTIGNY LE BX AS 45 / PERRY FOOT. ES 1  
54331.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAULOISE U.S. 1  
54337.1 MAULOISE U.S. 1 / VILLEPREUX F.C. 1  
54340.1 PERRY FOOT. ES 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1

## DEMANDES

### SENIORS

#### D5-B DU 15/01/2023

##### 51440.1 MONTESSON US 2 / MESNIL LE ROI AS 2

MONTESSON demande à décaler le coup d'envoi de 15h à 16h car il y a 2 matchs (U16 et U18) à 13h et il y aura des problèmes de vestiaires.

En attente de l'accord écrit du MESNIL avant vendredi 13/01/23 à 12h.

#### CC SENIORS du 08/01/2023

##### 58033.1 BREVAL LONGNES FC 2 / TRAPPES ES 3

La rencontre n'ayant pu se jouer suite à un terrain impraticable déclaré sur place, la Commission reporte automatiquement le match au second Jeudi qui suit la date initiale à 20h, soit le 19 janvier 2023.

### VETERANS

#### CY DU 08/01/2023

##### 58048.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 11 / VELIZY ASC 11

La rencontre n'ayant pu se jouer suite à un terrain impraticable déclaré sur place, la Commission reporte automatiquement le match au second mercredi qui suit la date initiale à 20h, soit le mercredi 18 janvier 2023.

#### D2-B DU 15/01/2023

##### 51646.1 VALLEE 78 FC 11 / YVELINES US 11

Demande de VALLEE d'avancer ce match à 9h, suite à la programmation de 4 matches sur le même terrain et à la même date ( Vétérans D2 9H00, U16 D3 11H00, U18 D2 13H00, Seniors D4

15H00).

Accord écrit d'YVELINES US.

La Commission donne son accord.

#### D3-A DU 15/01/2023

##### 51713.1 CARRIERES S/SEINE US 11 / MAISONS-LAFFITTE FC 11

Demande de CARRIERES S/SEINE d'avancer ce match à 9h, car un 2ème match VETERANS est programmé en même temps au même endroit.

Accord écrit de MAISONS-LAFFITTE.

La Commission dit match à jouer à 9h30 tout de même car CONFLANS PORTUGAIS (le second match VETERANS qui avait lieu en même temps) a refusé de jouer à 11h donc un seul match pourra se jouer (celui contre MAISONS-LAFFITTE).

#### D5-B BIS DU 15/01/2023

##### 54901.1 CARRIERES S/S US 14 / CONFLANS PORTUGAIS 13

Demande de CARRIERES S/SEINE de décaler ce match à 11h, car un 2ème match VETERANS est programmé en même temps au même endroit.

Refus de CONFLANS PORTUGAIS.

La Commission reporte donc ce match à une date ultérieure.

### U18

#### D3-A DU 15/01/2023

##### 54480.1 HOUILLES SO 4 / ROSNY S/SEINE CSM 1

HOUILLES SO demande le report du match, en accord avec le club adverse, au 05.03.23 car il y a 2 matchs sur l'unique terrain à 13h (U16 et U18).

La Commission est en attente de l'accord écrit de ROSNY avant vendredi 13/01/23 à 12h, pour reporter la rencontre à cette date.

### U16

#### D3-B DU 15/01/2023

##### 50859.1 VERSAILLES 78 FC 4 / LOUVECIENNES AS 1

VERSAILLES nous informe de la disponibilité du terrain à 14h.

Dans l'attente de l'accord écrit de LOUVECIENNES avant Vendredi 13.01.23 à 12h.

#### D3-C DU 15/01/2023

##### 50811.1 VALLEE 78 FC 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

VALLEE nous informe de la volonté des 2 clubs d'inverser la rencontre pour la jouer à 12h au Stade GUY LEFEBVRE au MESNIL ST DENIS.

Accord écrit de MESNIL ST DENIS.

La Commission donne son accord.

#### D4-D DU 15/01/2023

##### 53048.1 BAILLY NOISY SFC 2 / JOUY EN JOSAS US 1

BAILLY NOISY propose de jouer à 11h plutôt qu'à 13h pour pouvoir jouer sur le terrain synthétique.

Dans l'attente de l'accord écrit de JOUY EN JOSAS avant Vendredi 13.01.23 à 12h.

### U14

#### D3-A DU 14/01/2023

##### 52503.1 GARGENVILLE STADE 1 / BUCHELOISE AS 1

Les 2 clubs se sont mis d'accord pour reporter la rencontre au

04.03.23.

Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut donner son accord.

## FOOT LOISIR + 45 ANS

#### POULE A DU 12/01/2022

##### 54267.1 GARGENVILLE/LAINVILLE 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1

Les 2 clubs se sont mis d'accord pour jouer cette rencontre le jeudi 12.01.23 à 20h.

Dans l'attente de l'accord écrit de ROSNY S/SEINE avant mercredi 11.01.23 à 12h.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

### ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES D LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DE MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ETRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

## DEMANDE DE RAPPORT

### U16

#### D4-C DU 11/12/2022

##### 52998.1 PORT MARLY C.S. 1 / CARRIERES S/SEINE US 2

Après rappel et non réception du rapport demandé,

la Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

## TIRAGE DES COUPES 1/4

Le tirage des 1/4 de finale aura lieu le Jeudi 2 Février 2023 en présentiel et visioconférence au District.

Les dates des matchs sont prévues comme indiqué ci-dessous :

### COUPE DES YVELINES

Lundi 20 Février 2023

### CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Dimanche 19 Février 2023

SENIORS  
CDM  
VETERANS  
U18  
U16

Samedi 18 Février 2023

SENIORS F À 11  
U14

Semaine du 13 Février 2023

FUTSAL

### COUPE DU COMITÉ

Dimanche 19 Février 2023

SENIORS  
VETERANS

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 05/01/2023 en distanciel

**Présents** : MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean-Pierre.

**Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

### EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

U18

D1 du 11/12/2022

**24561703 - VILLENES-ORGEVAL 1 / POISSY AS 2**

Demande d'évocation de POISSY AS 2 en date du 05/01/2023 relative à la participation du joueur **MORIN Hugo, licence 2547214711, de VILLENES-ORGEVAL 1**, susceptible d'être suspendu.

Transmis à VILLENES-ORGEVAL pour faire part de ses éventuelles observations pour la réunion du 12/01/2023 à 14h00

### REPRISE DES DOSSIERS

VETERANS

D3A du 18/12/2022

**24588058 - PORCHEVILLE FC 12 / MAISONS-LAFFITTE FC 11**

Réclamation de MAISONS-LAFFITTE FC 11 concernant la participation de plus de 4 joueurs Mutation de PORCHEVILLE FC Réponse de PORCHEVILLE FC, remerciements.

En application de l'article 160.1a des Règlements Généraux de la FFF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements. »

Après vérification, seuls 4 joueurs de PORCHEVILLE FC 12 sont mutés en période normale, aucun hors période :

En l'espèce, les joueurs CHABERT Baptiste, TALLIH Assad, FOUBERT Daniel et LABATUT Denis.

En conséquence, la Commission dit :

**Réclamation recevable mais non fondée.**

**Résultat acquis sur le terrain : PORCHEVILLE FC 12 / MAISONS LAFFITTE FC 11 - 2/2**

**Débit** : 43.50€ à MAISONS-LAFFITTE FC

**Motif** : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U18

D1 du 27/11/2022

**24561694 - LIMAY ALJ 1 / VOISINS FC 1**

Demande d'évocation en date du 15/12/2022 de LIMAY ALJ concernant la participation du joueur **YATERA Amine, licence 2546465992**, de VOISINS FC susceptible d'être suspendu.

Réponse de VOISINS FC, remerciements.

La Commission rappelle qu'en application des points 14 et 15 de l'article 30 du Règlement Sportif DYF relatif aux réclamations et évocations, la demande d'observations du club adverse est un préalable au traitement du dossier.

Concernant la suspension évoquée par LIMAY ALJ, à savoir 3 matches fermes à compter du 20/02/2022

Retenant que le joueur **YATERA Amine licence 2546465992** a été suspendu 3 matches fermes à compter du 20/02/2022 par la Commission de 1<sup>ère</sup> instance lors de sa réunion du 01/03/2022.

Constatant que le joueur **YATERA Amine, licence 2546465992**, n'est pas inscrit sur la feuille des matches suivants :

- U18 D1 du 13/03/2022 VOISINS FC 1 / MARLY LE ROI 1
- U18 D1 du 03/04/2022 CLAYES S/BOIS 1 / VOISINS FC 1
- U18 D1 du 10/04/2022 VOISINS FC 1 / VERNEUIL Foot 1
- U18 D2 du 20/03/2022 GUYANCOURT ES 1 / VOISINS FC 1
- U18 D2 du 27/03/2022 VOISINS FC 2 / RAMBOUILLET YVELINES 1
- U18 D2 du 03/04/2022 MONTIGNY le Bx AS 1 / VOISINS FC 2

En conséquence, la Commission dit :

Il n'y a pas matière à évocation, le joueur YATERA Amine a purgé la sanction référencée ci-dessus

**Demande d'évocation non fondée.**

**Résultat acquis sur le terrain : LIMAY ALJ 1 / VOISINS FC 1 – 1/3**

Concernant une éventuelle suspension ultérieure

Retenant que le joueur **YATERA Amine licence 2546465992** a été suspendu 1 match ferme à compter du 19/12/2022 par la Commission de 1<sup>ère</sup> instance lors de sa réunion du 11/12/2022 pour récidive d'avertissements.

Constatant qu'entre le 19/12/2022 et le 05/01/2023, date de la réunion de la Commission des Statuts et Règlements, les équipes U18 D1 et D3 ainsi que les équipes seniors D1, D2 et D5 n'ont pas disputé de match.

**Débit** : 43.50€ à LIMAY ALJ

**Motif** : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)



## FUTSAL

### Coupe des Yvelines seniors du 17/12/2022 25450332 - LA TOILE 2 / MUREAUX OFC 1

Réclamation de MUREAUX OFC 1, concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Réponse de LA TOILE, remerciements.

Après lecture de la réponse de LA TOILE et du mail de la Ligue.

La Commission met le dossier en délibéré

## ERRATUM

## SENIORS

### D1 du 11/12/2022

#### 24560538 - VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1

Amende : 30€ à POISSY AS

Motif : Absence de rapport demandé par une Commission (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission rectifie le montant de l'amende susmentionnée attribuée à POISSY AS dans le PV du 22/12/2022 pour dire :

Amende : **20€** à POISSY AS

Motif : Absence de rapport demandé par une Commission (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Commission restreinte du 22 décembre 2022

**Présents** : Sébastien BETHUNE, Philippe DEBEAUPUIS (Président de séance), Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Sébastien D'ORIANO (UNAF78), Jean-Pierre PLANQUE.

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## COURRIERS REÇUS

- Courrier de **M. Othmane OURFANE**, en date du 8 Décembre 2022, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.  
**La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Jordan MARGERIN**, en date du 9 Décembre 2022, concernant sa blessure ne lui permettant pas de participer au test physique.

**La Commission prend note. Elle le convoquera pour effectuer un rattrapage.**

- Courrier de **M. Fayçal MERZOUGUI**, en date du 11 Décembre 2022, concernant son indisponibilité.

**La Commission prend note.**

- Courrier de **l'AS BUCHELOISE**, en date du 11 Décembre 2022, concernant la rencontre de U16 opposant l'AS BUCHELOISE à POISSY AS.

**La Commission prend note. Elle remercie le club pour la démarche.**

- Courrier de **M. Makan FANGUINA**, en date du 11 Décembre 2022, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.

**La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Carlos DE SOUSA**, en date du 11 Décembre 2022, concernant la rencontre de U16 D2 opposant GUYANCOURT ES à TRAPPES ES.

**La Commission prend note. Elle le remercie pour sa démarche.**

- Courrier de **M. Jeff AFANOU**, en date du 14 Décembre 2022, concernant son absence au test théorique. Un justificatif est joint.

**La Commission prend note. Vis-à-vis de la situation exceptionnelle, la Commission le convoquera pour effectuer un rattrapage.**

- Courrier de **M. Malik MEDDAHI**, en date du 14 Décembre 2022, concernant son absence au test théorique. Un justificatif est joint.

**La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Julien REMESY**, en date du 15 décembre 2022, concernant la rencontre de FUTSAL opposant CHATOU AS à ATFC.

**La Commission prend note. Elle le remercie pour la démarche.**

- Courrier de **M. Karim BIOUTI**, en date du 16 Décembre 2022, concernant sa blessure. Un justificatif médical est fourni.

**La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Nouredine TRACHI**, en date du 18 Décembre 2022, concernant sa blessure. Un justificatif médical est fourni.

**La Commission prend note.**

## GESTION DE L'EFFECTIF

- Situation de M. Omar ITRI (2543287647) qui souhaite prendre une année sabbatique pour raisons médicales au titre de la saison 2022-2023.

**La Commission n'est pas en mesure d'émettre un quelconque avis sur la demande de congé sabbatique sans une licence valide. Elle propose à l'intéressé de réitérer sa demande lorsque sa licence sera validée.**

- Suite à leur absence sur la rencontre où les arbitres étaient observés, la Commission décide de leur attribuer la note de zéro.

**La Commission transmet une copie de la présente décision aux arbitres et aux clubs d'affiliation.**

**- A l'attention des arbitres D1-D2-D3-D4A en infraction avec le Règlement Intérieur concernant les tests physique et théorique**

Conformément aux articles 5 et 6 et de l'annexe 2 du Règlement Intérieur de la C.D.A., les arbitres ont eu jusqu'au 15 Décembre pour réaliser les tests physique et théorique.

Aussi, par application du texte mentionné supra :

"Si au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-assistant ne s'est pas soumis au contrôle de connaissances théoriques, il ne peut plus être désigné sur une compétition officielle et est rétrogradé en division inférieure en fin de saison."

Aussi, la C.D.A. se voit dans l'obligation de les soustraire à toute désignation jusqu'à la fin de saison et prononcera leur rétrogradation en catégorie inférieure à cette échéance.

**- A l'attention des arbitres AAD-D4B-JAD-AFD en infraction avec le Règlement Intérieur concernant les tests physique et théorique**

Conformément aux articles 5 et 6 et de l'annexe 2 du Règlement Intérieur de la C.D.A., les arbitres ont eu jusqu'au 15 Décembre pour réaliser les tests physique et théorique.

Aussi, par application du texte mentionné supra :

"Si au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-assistant ne s'est pas soumis au contrôle de connaissances théoriques, il ne peut plus être désigné sur une compétition officielle et est rétrogradé en division inférieure en fin de saison." [...] S'il s'agit d'un Arbitre ou d'un Arbitre-assistant qui n'est pas rétrogradable du fait de sa catégorie, un ultime rattrapage sera proposé à une date fixée par la C.D.A., au cours du mois d'août. En cas d'indisponibilité, d'absence ou de licence non renouvelée, l'Arbitre sera proposé à la radiation du corps arbitral par la C.D.A., au Comité de Direction. »

Aussi, la C.D.A. se voit dans l'obligation de les soustraire à toute désignation jusqu'à la fin de saison. Au courant du mois d'août 2022, une date de rattrapage sera proposée par la C.D.A. En cas d'indisponibilité ou d'échec au test qui sera rattrapé à cette occasion, la C.D.A sera dans l'obligation de proposer leur radiation du corps arbitral par le Comité de Direction.

La Commission transmet une copie de la présente décision aux arbitres et aux clubs d'affiliation.

## AUDITIONS

La Commission, après audition de l'officiel, concernant son attitude supposée sur la rencontre de U18 D2 opposant HARDRICOURT MEZY à CONFLANS FC en date du 4 Décembre 2022 :

- *Considérant son arrivée tardive sur la rencontre ;*  
- *Considérant que l'arbitre confirme l'exclusion d'un joueur après réception d'un second avertissement ;*  
- *Considérant qu'il est inscrit sur la FMI que ce même joueur n'a pas reçu de second avertissement mais a été directement exclu ;*  
- *Considérant que l'observation d'après match ne mentionne aucune exclusion ;*  
- *Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre*

d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;

Par ces motifs et après délibération :

La Commission décide d'infliger 1 mois de non-désignation à l'officiel. Par conséquent, l'arbitre ne sera pas désigné du lundi 16 Janvier 2023 jusqu'au mercredi 15 Février 2023.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

\*\*\*\*\*

La Commission, après audition de l'officiel, concernant la rencontre de SENIORS D4C en date du 30 Octobre 2022 opposant CELLOIS CS à ESSARTS LE ROI AGS :

-*Considérant les explications apportées par l'arbitre justifiant sa décision ;*

- *Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;*

Par ces motifs et après délibération :

La Commission décide de rappeler l'arbitre aux devoirs de sa charge.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation

\*\*\*\*\*

La Commission regrette la nouvelle absence de l'officiel, souhaitant l'auditionner suite à ses absences sur rencontres :

- *Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;*

Par ces motifs et après délibération :

La Commission décide de ne plus désigner l'arbitre jusqu'à sa présentation pour audition.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 9 janvier 2023

**Présents :** MM. COLOMBO, LOUVEL, BOKOBZA, GABIER, BOIVIN, PATRIGEON, NOYELLE, INACIO, VIMONT, PEDRO GOMES.  
**Excusés :** MM. . EL MOSTEFA, MERVAILLIE, HOUANT P., HOUANT J., JAMIN

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

### PLATEAUX U9

U7

Suite à un problème d'affichage, la Commission informe les clubs que toutes les inscriptions avaient bien été pris en compte pour les plateaux du 14 janvier, la rectification est désormais effective, vous la retrouverez en [cliquant ici](#).

#### Inscriptions tardives

CARRIERES S/S US : 4 équipes

La Commission vous informe qu'elle a pu prendre en compte votre inscription, mais vous signale que si lors de la prochaine phase d'inscription, la situation se reproduit, elle vous sanctionnera d'une amende et ne garantira pas la répartition géographique sur les plateaux.

#### CLAYES SOUS BOIS USM

Le club nous signale qu'il n'a demandé à participer qu'aux plateaux de février mais pas à ceux de janvier.

La Commission prend note.

U9

#### Inscriptions tardives

ST CYR AFC : 2 équipes

HOUDANAISE REGION FC : 10 équipes

La Commission vous informe qu'elle a pu prendre en compte votre inscription, mais vous signale que si lors de la prochaine phase d'inscription, la situation se reproduit, elle vous sanctionnera d'une amende et ne garantira pas la répartition géographique sur les plateaux.

#### ECQUEVILLY EFC

La Commission vous recevra le lundi 16 janvier à 19h00 au siège du District.

## CATEGORIE U11 U11 DEPARTEMENTAL

#### MAISONS LAFFITTE FC

Le club nous fournit un nouvel arrêté sur la fermeture de son terrain.  
La Commission inverse par conséquent toutes les rencontres des équipes du club.

### U10-U11 ESPOIRS

Infractions éducateurs  
Rencontres du 07/01/23

BUC FOOT AO 11 : 1ère infraction

CARRIERES GRE AS 1 : 1ère infraction

VILLEPREUX FC 1 : 2ème infraction

La Commission alerte le club, qu'au-delà de 2 infractions avérées, elle est susceptible de vous sortir du dispositif à la fin de la phase.

## CATEGORIE U13 U13 DEPARTEMENTAL

Sans distinction poules A1/A2

55198/55233 : HOUILLES SO 2 3 / BREVAL LONGNES FC 1 2

La Commission n'ayant pas reçu le rapport du club de HOUILLES SO le sanctionne d'une amende administrative.

Amende : 20€ (non production d'un rapport demandé)

#### MAISONS LAFFITTE FC

Le club nous fournit un nouvel arrêté sur la fermeture de son terrain.  
La Commission inverse par conséquent toutes les rencontres des équipes du club.

### U12-U13 ESPOIRS

Infractions éducateurs  
Rencontres du 07/01/23

FONTENAY FLEURY FC 11 : 2ème infraction

La Commission alerte le club, qu'au-delà de 2 infractions avérées, elle est susceptible de vous sortir du dispositif à la fin de la phase.

VERSAILLES 78 FC : Absence excusée

## FORFAIT NON AVISE U13

Rencontres du 26/11/22  
1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)

57595 CROISSY U.S. 3

### Rencontres du 10/12/22

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)

55303 TRIEL AC 2 - ACHERES C.S. 3  
55332 VERSAILLES 78 FC 3 - MAULOISE/MAREIL 1

2ème forfait : 21,50€  
(Annexe 2 RS DYF)

57609 VERSAILLES JUSSIEU 1  
55268 ACHERES C.S. 2

## FORFAIT AVISE

### U13

#### Rencontres du 10/12/22

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)

57550 BOIS D'ARCY A.S. 1 - PERRAY FOOT. ES 1  
57578 BOIS D'ARCY A.S. 2 - PERRAY FOOT. ES 2

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### PLATEAUX U8-U9

2ème rappel avant amende  
Plateaux du 10/12/22

860 116 HOUDAN 1 (YVELINES, MAULOISE)  
870 106 BREVAL (BUCHELOISE, FONTENAY ST PERE, GARGENVILLE)

### PLATEAUX U10-U11

Amende après 2 rappels : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 03/12/22

#### Challenge DYF U10-U11

10 : COIGNIERES FC  
14 : ECQUEVILLY EFC  
20 : GARGENVILLE STADE  
22 : GUYANCOURT ES  
27 : JOUY EN JOSAS AS  
30 : LOUVECIENNES AS  
42 : RAMBOUILLET FC  
48 : NEAUPHLE PONT. RC 78

## FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

### U10-U11 DPTAL

2ème rappel avant amende  
Rencontres du 10/12/22

55600 MANTOIS 78 FC 3 - VILLENNES ORGEVAL 2  
55628 MANTOIS 78 FC 13 - VILLENNES ORGEVAL 2

YVELINES FOOTBALL N° 1740

55806 ELANCOURT O.S.C. 13 - VERSAILLES 78 FC 12  
55807 BAILLY NOISY SFC 12 - RAMBOUILLET YVELINES 13  
55876 RAMBOUILLET YVELINES 12 - ST ARNOULT U.S. 11

### U12-U13 DPTAL

#### Amende après 2 rappels : 11€

Annexe 2 RS DYF  
Rencontres du 03/12/22

55187 EPONE USBS 1 - LIMAY ALJ 3  
55222 EPONE USBS 2 - LIMAY ALJ 4

#### 2ème rappel avant amende

Rencontres du 10/12/22

55199 MANTOIS 78 FC 4 - EPONE USBS 1  
55233 HOUILLES S.O. 3 - BREVAL LONGNES F.C. 2  
55234 MANTOIS 78 FC 5 - EPONE USBS 2  
57303 ELANCOURT O.S.C. 2 - MARLY LE ROI U.S. 2

### U12-U13 ESPOIRS

#### Amende après 2 rappels : 11€

Annexe 2 RS DYF  
Rencontres du 03/12/22

57262 TRAPPES E.S. 1 - VILLENNES ORGEVAL 1  
**La Commission demande le score de la rencontre aux deux clubs sous peine de match perdu aux 2 équipes.**

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### U10-U11 ESPOIRS

#### 2ème rappel avant amende

Rencontres du 10/12/22

#### U10

CARRIERES GRESILLONS 11 -MARLY  
POISSY AS - PLAISIR FO  
NEAUPHLE-PONT - RAMBOUILLET YVELINES 11  
VELIZY ASC 11 - ST GERMAIN EN LAYE 11  
HOUDANAISE REGION FC 11 - MUREAUX OFC 11

#### U11

HOUILLES AC 1-SAINT GERMAIN EN LAYE 1  
HOUDANAISE REGION FC 1-VOISINS FC 1  
SARTROUVILLE ES 1- OSC ELANCOURT 1  
VILLENNES ORGEVAL 1- RAMBOUILLET FC 1  
LIMAY ALJ 1-VIROFLAY USM 1  
CARRIÈRES GRÉSILLONS 1- GUYANCOURT ES 1

## ERRATUM

#### Amende après 2 rappels : 11€

Plateaux du 26/11/22

#### U10

CARRIERES GRE AS 11 - LIMAY ALJ 11  
**L'amende infligée a CARRIERES S/S dans YF N°1738 est annulée.**

## U12-U13 ESPOIRS

### 1er rappel

Rencontres du 03/12/22

#### U12

PLAÏSIROIS FO 12 / CARRIERES S/S US 11  
MANTOIS 78 FC 12 / HOUILLES AC 12  
SARTROUVILLE ES 11 / CONFLANS FC 12

#### U13

MONTESSEON US 1 / MANTOIS 78 FC 2  
NEAUPHLE PONT. RC 1 / CARRIERES S/S US 1  
SARTROUVILLE ES 1 / FONTENAY FLEURY FC 1  
PLAÏSIROIS FO 1 / PECQ US 1

### 1er rappel

Rencontres du 10/12/22

#### U12

POISSY AS 12 / VILLENNES ORG. FC 11  
CARRIERES GRE AS 11 / HOUILLES AC 12  
MAGNANVILLE LIONS 11 / TRAPPES ES 12

#### U13

LIMAY ALJ 1 / VOISINS FC 1  
CARRIERES GRE AS 1 / TRAPPES ES 1  
VERSAILLES 78 FC 2 / HOUDAN-VESGRE 1

## ERRATUM

#### ANNULATION AMENDE YF N°1738

860 114 RAMBOUILLET ( TRAPPES/ VALLEE )  
56177 CONFLANS F.C. 4 - HOUILLES S.O. 3  
57595 NEAUPHLE-PONT. 2 - CROISSY U.S. 3

## COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 10 janvier 2023

**Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

La Commission est à la recherche d'installations pour

### LA JOURNÉE DU FOOTBALL FEMININ

qui aura lieu Samedi 10 juin 2023

N'hésitez pas à contacter le District

[administration@dyf78.ffj.fr](mailto:administration@dyf78.ffj.fr)

Mardi 10 janvier 2023

## CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.  
Pour le consulter, [cliquez ici](#)

## COURRIER

**Verneuil US 523263** : courrier du club demandant d'intégrer le critérium U18F.

**Accord de la Commission, l'équipe débutera le critérium le 21 janvier 2023.**

## PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les premiers plateaux sont consultables en [cliquant ici](#)

## COUPE DES YVELINES FUTSAL

La Commission est à la recherche de gymnases pour les plateaux suivants :

- U15F, le 18 ou le 19 février 2023
- U18F, le 4 ou le 5 mars 2023

## PLATEAU QUALIFICATION

### SENIORS F

Samedi 7 Janvier 2023

#### PLATEAU DE ROSNY S/SEINE

Qualifiés : MANTOIS 78 FC  
TOUSSUS ATFC

Forfait avisé : BUC AO

### U13 F

Samedi 7 Janvier 2023

#### PLATEAU DE CHANTELOUP LES VIGNES

Gymnase Laura FLESSEL  
12 Mail du Côteau, 78570 Chanteloup-les-Vignes  
**RESPONSABLE : Jean-François DUPONT**  
Tél: 06 95 10 08 58

Pas de buvette et pas restauration sur place

### POULE A RDV 8H45

MANTOIS 78 FC  
MARLY-ETANG  
PLAISIROIS FO  
PARIS ST GERMAIN FC  
VOISINS FC

**POULE B  
RDV 13H15**  
CHANTELOUP LES V. US  
MONTIGNY LE BTX AS  
POISSY AS  
ROSNY CSM  
VERNEUIL US

## CRITERIUM U13F

La Commission rappelle aux clubs engagés dans ce dispositif que la jonglerie doit être effectuée en amont de la rencontre et la fiche doit être transmise au District sous 48h

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### CRITERIUM U13F A 8

Rencontres de 10/12/2022  
2ème rappel avant amende au club recevant

**POULE A**  
25375444 Mantois 78 FC 1—Fcfpif

**POULE C**  
25375503 Versailles 78 F.C. - Marly Etang 1

**POULE D**  
25375536 Elancourt O.S.C. 1 - Voisins F.C. 2  
25375537 Montigny Le Bx A.S. 1 - Plaisirois F.O. 2

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 10/12/2022  
2ème rappel avant match perdu par pénalité et amende au club recevant

### CRITERIUM U13F A 8

**POULE A**  
25375345 Yvelines U.S. 2 - Rosny S/Seine C.S.M. 1

Rencontres de 10/12/2022  
2ème rappel avant match perdu par pénalité et amende aux deux clubs

### CRITERIUM U13F A 8

**POULE B**  
25375470 Sartrouville Es 1 - Poissy As 2

Rencontres de 19/11/2022

## CRITERIUM U15F A 8

### POULE C

25375390 Fcff 2 - Rambouillet Yvelines 2  
Compte tenu du rapport du club, de Rambouillet, la Commission confirme le match perdu par pénalité et amende à Fontenay le Fleury FC et retire l'amende au club de Rambouillet Yvelines FC

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F  
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ETRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.  
UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

## DEMANDE DE RAPPORT

### U15F A 8

#### POULE A DU 19/11/2022

25375337 Verneuil S/Seine Us - Yvelines U.S. 2  
Après rappel et non réception du rapport demandé, la commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

#### POULE A DU 10/12/2022

25375346 Conflans FC - Montesson US  
Après rappel et non réception du rapport demandé, la commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

#### POULE C DU 26/11/2022

25375387 St Cyr AFC 1 - Voisins FC 1  
Pris note du rapport de Voisins FC  
Après rappel et non réception du rapport demandé,

La commission sanctionne l'équipe de ST CYR AFC d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

## COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion restreinte du 09/01/2023

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

### COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupe étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires.**

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

### FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

### PLATEAUX QUALIFICATION

**U16**

**Dimanche 29 Janvier 2023**

**PLATEAU D'ECQUEVILLY**

Gymnase des Motelles  
21 Ave des Motelles  
78920 ECQUEVILLY

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

AUBERGENVILLE  
LIMAY 1  
VECTEUR SPORT 2  
ROSNY SUR SEINE  
CARRIERES GRESSILLON 1

#### POULE B

BONNIERES  
LIMAY 2  
VECTEUR SPORT 1  
ELANCOURT  
CARRIERES GRESSILLON 2

\*\*\*\*\*

**Samedi 18 Février 2023**

**PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS**

Gymnase Guimier  
14 rue Pablo Neruda  
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

TRAPPES FUTSAL 1  
MONTIGNY le Bx 1  
MAGNY 78 FC 2  
GUYANCOURT 2

#### POULE B

TRAPPES FUTSAL 2  
MONTIGNY le Bx 2  
MAGNY 78 FC 1  
GUYANCOURT 1

\*\*\*\*\*

**Samedi 25 Février 2023**

**PLATEAU DE CARRIERES SUR SEINE**

Complexe Sportif des Amendiens  
155 Route de Bezons  
78420 CARRIERES SUR SEINE

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00**  
Buvette et restauration sur place

#### POULE A

CARRIERES SUR SEINE 1  
MONTESSON 2  
ST GERMAIN EN LAYE 1  
PLAISIROIS FO 2  
CELLOIS 1

#### POULE B

CARRIERES SUR SEINE 2  
MONTESSON 1  
ST GERMAIN EN LAYE 2  
PLAISIROIS FO 1  
CELLOIS 2

\*\*\*\*\*

#### **1/2 FINALE**

**Samedi 1 Avril 2023**

**PLATEAU DU MESNIL SAINT DENIS**

Gymnase Intercommunal  
4 Ave de Breteuil  
78320 MESNIL SAINT DENIS

**RESPONSABLE : Abdel MESTARI**  
Tél : 06 84 64 32 40

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00**

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 25 Février

**U14**

**Dimanche 26 Février 2023**

**PLATEAU DE CARRIERES SUR SEINE**

Complexe Sportif des Amendiens  
155 Route de Bezons  
78420 CARRIERES SUR SEINE

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00**  
Buvette et restauration sur place

#### POULE A

CARRIERES SUR SEINE  
ELANCOURT 1  
MONTESSON 2  
ST GERMAIN EN LAYE 1

#### POULE B

FOURQUEUX  
ELANCOURT 2  
MONTESSON 1  
ST GERMAIN EN LAYE 2

**Samedi 18 Mars 2023**

**PLATEAU DE COIGNIERES**

Gymnase du Moulin à Vent  
16 rue du Moulin à Vent  
78310 COIGNIERES

**RESPONSABLE : Abdel MESTARI**  
Tél : 06 84 64 32 40

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 13H00**

#### POULE A

CARRIERES GRESSILLON 1  
FONTENAY LE FLEURY 2  
LIMAY 1  
CELLOIS 2

#### POULE B

CARRIERES GRESSILLON 2  
FONTENAY LE FLEURY 1  
LIMAY 2  
CELLOIS 1

\*\*\*\*\*

Dimanche 22 Avril 2023

**PLATEAU DE TRAPPES**  
Gymnase AM&A Broustal  
6 Ave Ludwig Van Beethoven  
78190 TRAPPES

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00**

**POULE A**

VECTEUR SPORT 1  
AUBERGENVILLE  
TRAPPES FUTSAL  
MAULOISE 2

**POULE B**

VECTEUR SPORT 2  
BUC  
ROSNY SUR SEINE  
MAULOISE 1

\*\*\*\*\*

**1/2 FINALE**

**2 ou 3 éme WE des vacances de printemps**

**Lieu à déterminer**

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 22 Avril

**U13**

Dimanche 18 Février 2023

**PLATEAU DE COIGNIERES**  
Gymnase du Moulin à Vent  
16 rue du Moulin à Vent  
78310 COIGNIERES

**RESPONSABLE : Abdel MESTARI**  
Tél : 06 84 64 32 40

**HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00**

**POULE A**

TRAPPES FUTSAL 1  
MONTIBNY Le Bx 2  
LES ESSARTS LE ROI  
CARRIERES GRESSILLON 1  
POISSY AS 2  
VECTEUR SPORT

**POULE B**

TRAPPES FUTSAL 2  
MONTIGNY Le BX 1  
ROSNY SUR SEINE  
CARRIERE GRESSILLON 2  
POISSY AS 1

\*\*\*\*\*

Dimanche 19 Février 20

**PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS**  
Gymnase Guimier  
14 rue Pablo Neruda  
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

**POULE A**

AUBERGENVILLE 1  
LIMAY 2  
ST GERMAIN EN LAYE 1  
MONTESSON 2  
CELLOIS 1

**POULE B**

AUBERGENVILLE 2  
LIMAY 1  
ST GERMAIN EN LAYE 2  
MONTESSON 1  
CELLOIS 2

\*\*\*\*\*

**1/2 FINALE**

Samedi 4 Mars 2023

**PLATEAU D'ELANCOURT**  
Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 17H30**  
Pas de buvette et restauration sur place

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 19 Février

**U12**

Dimanche 26 Février 2023

**PLATEAU DE BOIS D'ARCY**  
Gymnase Colette Besson  
7 Rue Etienne Jules Marais  
78390 BOIS D'ARCY

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00**

**POULE A**

AUBERGENVILLE 1  
FONTENAY LE FLEURY 2  
GUYANCOURT 1  
PLAISIROIS FO 2  
ST GERMAIN EN LAYE 1

**POULE B**

AUBERGENVILLE 2  
FONTENAY LE FLEURY 1  
GUYANCOURT 2  
PLAISIROIS FO 2  
ST GERMAIN EN LAYE 2

Dimanche 5 Mars 2023

**PLATEAU D'ELANCOURT**  
Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

**RESPONSABLE : Abdel MESTARI**  
Tél : 06 84 64 32 40

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

**POULE A**

CARRIERE SUR SEINE  
HOUDANAISE 1  
LIMAY 2  
POISSY AS 1  
MONTESSON 2

**POULE B**

ROSNY SUR SEINE  
HOUDANAISE 2  
LIMAY 1  
POISSY AS 2  
MONTESSON 1

Dimanche 23 Avril 2023

**PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE**  
Gymnase Christian Marty  
23 Rue Robert Esnault Pelterie  
78117 TOUSSUS LE NOBLE

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00**  
Buvette et restauration sur place

**POULE A**

VECTEUR SPORT 1  
TRAPPES FUTSAL  
CELLOIS 2  
MAULOISE 1  
VIROFLAY

**POULE B**

VECTEUR SPORT 2  
TOUSSUS  
CELLOIS 1  
MAULOISE 2

\*\*\*\*\*

**1/2 FINALE**

Dimanche 30 Avril 2023

**PLATEAU DE BOIS D'ARCY**  
Gymnase Colette Besson  
7 Rue Etienne Jules Marais  
78390 BOIS D'ARCY

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00**

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 23 Avril

## CRITERIUM À 8

### MATCHS A PROGRAMMER

#### U16

57945.1	MAISONS LAFITTES FC 8 / VALLEE 78 FC 8
57951.1	VALLEE 78 FC 8 / POIGNY LA FORET US 8
57959.1	MAISONS LAFITTES FC 8 / FCRH/LA VESGRE 8
57963.1	VALLEE 78 FC 8 / ANDRESY FC 8

La commission demande aux clubs de se mettre d'accord sur une date de report y compris en semaine si cela arrange les clubs.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Commission restreinte du 05/12/2022

### CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

#### CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

##### VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE N°2 – NNI 786460202

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau Eentraînement jusqu'au 09/07/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des YVELINES,.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 178 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.

\*\*\*\*\*

##### VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE N°3 – NNI 786460203

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 23/10/2016.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des YVELINES, le 22/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 168 Lux

- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024 .

\*\*\*\*\*

##### MANTES LA JOLIE – STADE JEAN PAUL DAVID 2 – NNI 783610102

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 10/12/2016. Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S., le 01/12/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 01/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 120 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.28.
- Facteur d'uniformité : 0.47.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 20/12/2026

\*\*\*\*\*

##### PLAISIR – STADE BERNARD GIROUX 2 – NNI 784900102

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 28/09/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 20/12/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 20/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 175 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46.
- Facteur d'uniformité : 0.62.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/01/2025.

\*\*\*\*\*

##### PLAISIR – STADE DES PEUPLIERS 1 – NNI 784900301

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 13/06/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 20/12/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 20/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 90 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46.
- Facteur d'uniformité : 0.68.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/01/2025.

## COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 4 JANVIER 2023

Relevé de décisions

### ➤ INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité a été informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 10/11, en visio : **Réunion des Présidents de District Franciliens à propos de la nouvelle gouvernance de la Fédération**
- ✓ le 10/11, au siège du District : **Cérémonie de remise des écussons des nouveaux Arbitres**
- ✓ le 15/11, au siège du District : **Réunion de présentation des dispositifs Labels pour la saison 2022 / 2023**
- ✓ **Les Rendez-vous du Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles** : le 17/11, à JOUY-EN-JOSAS : **Réunion d'information sur le thème : « Les points clés pour une bonne gestion associative »** - le 24/11, en visio : **« Un instant Asso » à destination de associations du secteur sport** - le 5/12, en visio : **« Un instant Asso » à destination des associations du secteur sport** sur le thème : **« Les différents profils des intervenants dans mon association »**
- ✓ le 18/11, à GUYANCOURT : **Tournoi de Foot en marchant**
- ✓ le 19/11, à RAMBOUILLET : **Inauguration du terrain synthétique du stade du Racinay**
- ✓ le 21/11, en visio : **Réunion Conseil Départemental des Yvelines / Comités Sportifs Départementaux** : Présentation des maquettes des futurs dispositifs - fonctionnement et investissement - que le Département pourrait adopter début 2023, bilan du déploiement du Pass+, présentation des outils de communication mis à la disposition des Comités et prise en compte des besoins dans la perspective d'un développement sur la saison 2023 / 2024. Présentation du projet d'**implantation, dans les Yvelines, de l'Institut de Santé Parasport Connecté (I.S.P.C.)**
- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78** : le 23/11, en visio : sur le thème **« La charge mentale »** - les 25/11 et 2/12, à TRAPPES, sur le thème : **« Mise en place du dossier Règlement Général sur la Protection des Données dans mon association »**
- ✓ le 24/11, à BRETIGNY-SUR-ORGE : **Réunion des Présidents de Districts Franciliens**
- ✓ **Formations organisées par le Comité Régional Olympique et Sportif d'Île de France** au siège du C.R.O.S.I.F. ou à distance : le 24/11 : **L'organisation et le fonctionnement du sport en Île de France** - le 6/12 : **Les Activités Physiques Adaptées - Pathologies du Système Nerveux Central** - le 8/12 : **Savoir animer une formation**
- ✓ le 26/11, à PARIS : **Assemblée Générale de la Ligue**
- ✓ le 26/11, au siège du District : **Stage supérieur des Arbitres de District (D 1, D 2 et D 3)**

- ✓ le 1<sup>er</sup>/12, au siège du District : **Rencontre avec Mme Rachel HERVET, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports, Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et à la Jeunesse des Yvelines, qui a remplacé Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE**
- ✓ le 5/12, en visio : **Réunion d'information** organisée par Profession Sport, Vie Associative 78 et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, sur le thème : « **Tout savoir sur le Service Civique et pourquoi pas vous ?** »
- ✓ Les 5 et 9/12, au siège du District : **Formations aux gestes qui sauvent**, ouvertes à tous les éducateurs Yvelinois et à tous les Dirigeants encadrants d'équipes
- ✓ les 9, 10 et 11/12, à CLAIREFONTAINE : **Stage de la Filière Arbitrage Régional, en partenariat avec le District des Hauts de Seine**
- ✓ le 9/12, en visio : **Temps d'échange** organisé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines, en collaboration avec les Comités départementaux Handisport et Sport Adapté, pour une **présentation autour de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap**
- ✓ le 10/12, à SARTROUVILLE : **Forum organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines** sur le thème : **Sport et mixité : mythe ou réalité (Tables rondes sur : La médiatisation des femmes dans le sport, Quelles stratégies pour augmenter la pratique sportive féminine ? La pratique sportive des filles chez les jeunes et les scolaires, La mixité dans les Instances dirigeantes)**
- ✓ le 10/12, au siège de la F.F.F. : **Réunion du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur**, en vue de l'Assemblée Fédérale du 7/1
- ✓ le 15/12, à FEUCHEROLLES : **Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines, d'une session de prévention des violences sexuelles**, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines
- ✓ le 2/1 : **Ouverture du portail des subventions permettant à une association de sport fédéral ou de sport scolaire de solliciter un soutien financier du Département des Yvelines**  
Ce portail restera ouvert **jusqu'au 13/2.**

## ➤ RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2/12/2022

Le Comité est revenu sur l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 2/12, au siège du District et a noté avec satisfaction que les décisions prises par l'Assemblée ont été adoptées par les clubs, soit à l'unanimité, soit à un pourcentage très élevé 95,91 % (pour l'élection de M. Brice PARINET comme membre du Comité de Direction).

Une communication sur les décisions prises lors de l'Assemblée Générale a été publiée dès le 6/12, dans le N° 1736 du journal numérique « Yvelines Football ».

Le Comité a tenu à exprimer ses **remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont concouru à permettre que l'Assemblée**

## Générale puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est en cours d'établissement et sera publié prochainement via le journal numérique « Yvelines Football ».

## ➤ LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du 18/6, le Comité de Direction a décidé, le 30/6, d'aggraver à nouveau le Barème Disciplinaire, à compter de la saison 2022 / 2023, afin de se donner les moyens de lutter encore plus efficacement contre les dérives constatées la saison dernière.

Après quelques mois d'application de ce Barème aggravé, il a été fait le point quant à l'importance et au nombre des sanctions disciplinaires infligées par comparaison à celles de la même période de la saison 2021 / 2022, ce qui a permis de constater que depuis le début de la saison jusqu'au 30/11, les choses ne se sont pas vraiment arrangées, tant en nombre de faits répréhensibles qu'en importance des sanctions infligées, dès lors que :

- le nombre de sanctions lourdes (suspensions supérieures à 7 matches) est ainsi passé, sur la période, de 4 à 19,
- le nombre de suspensions inférieures à 7 matches est ainsi passé, sur la période, de 31 à 36.

Une analyse plus fine est bien entendu en cours d'établissement, selon les niveaux hiérarchiques des équipes, les catégories d'âge et la qualité des victimes et des personnes fautives.

## ➤ LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 15/12/2022

Le Président Jean- Pierre MEURILLON a indiqué avoir, lors de cette réunion du Comité de Direction de la Ligue tenue par voie électronique, **voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion dudit Comité de Direction du 24/10/2022, qui ne faisait pas état de son vote contre l'arrêté des comptes de la Ligue de la saison 2021 / 2022.**

Il a rappelé que ce **vote contre** était motivé par le fait qu'il avait estimé ne pas être en mesure d'examiner sérieusement les chiffres présentés dès lors que :

. La Ligue n'avait envoyé le Compte de résultat et le Bilan aux membres du Comité de Direction **que le dimanche 23/10, à 18 h 58, pour une réunion du Comité le lundi 24/10 à 18 H 30 ...**

. Le Compte de résultat, qui atteint **12,1 M€**, ne comprenait que **8 postes de dépenses et 5 postes de recettes** et ces postes ne correspondaient pas à ceux utilisés pour le Budget prévisionnel (où figurent 37 postes de dépenses et 17 postes de recettes), **ce qui interdisait toute comparaison et donc toute analyse un peu sérieuse,**

. Le Compte de résultat n'était accompagné d'**aucune présentation synthétique de la situation financière** de la Ligue.

## ➤ LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité a procédé à la nomination de la Commission du Football en Milieu Scolaire et d'un membre de la Commission du Football d'Animation.

## ➤ POINT D'ETAPE DES GROUPES DE REFLEXION

Le Comité a fait le point quant à la mise en œuvre de **l'instauration d'un Référent de secteur.**

Un point sera fait, lors de la prochaine réunion du Comité, sur le thème **des valeurs dans le Football.**

## ➤ LE REMPLACEMENT DE M. MICHEL ROBLES, CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL - PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL (P.P.F.)

M. David REMISSE, nouveau C.T.D.-P.P.F. désigné par la Ligue en accord avec le Président du District, a pris ses fonctions le 6/12 en remplacement de M. Michel ROBLES. Le Président Jean-Pierre MEURILLON lui a, au nom du Comité de Direction, souhaité la bienvenue dans le District des Yvelines. Il était présent, le 2/12, lors de l'Assemblée Générale.

## ➤ LA TECHNIQUE

Le Comité a fait le point quant aux **diverses formations techniques et certifications** organisées par le District, ainsi qu'aux **détections / sélections.**

## ➤ L'ARBITRAGE

### . Les Formations Initiales en Arbitrage (F.I.A.)

La 3<sup>ème</sup> session de F.I.A. organisée par le District, qui se déroulera les 14, 15, 21 et 28/1/2023, compte 21 inscrits, et pour permettre aux clubs de se mettre en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage, la C.D.A. a avancé aux 4, 5, 11 et 12/2, la formation initialement prévue en mars.

### . Le point sur les effectifs des Arbitres

Au 4/1/2023, le District des Yvelines comptait 320 Arbitres, soit + 6,31 % par rapport à l'année dernière (301). Ces chiffres sont d'autant plus encourageants qu'il reste 2 sessions de formation à mettre en œuvre par la C.D.A. pour dépasser l'effectif d'Arbitres au 30/6/2022, soit 336 arbitres.

Au niveau régional, au 3/1/2023, la Ligue comptait 2 131 Arbitres, soit - 3,09 % par rapport à l'année dernière (2 199).

Au niveau national, 20 222 licences sont enregistrées, soit - 6,52 % par rapport à la saison passée (21 633).

### . L'arbitrage régional

La Commission Régionale de l'Arbitrage a sollicité M. Brice PARINET pour intervenir, le 8/1, dans le cadre du stage régional des Arbitres-



assistants, ce qui traduit les excellentes relations et leur complémentarité entre l'instance régionale et l'instance départementale.

#### . L'arbitrage national

MM. Gabriel HENRY et Brice PARINET ont été désignés pour officier sur la rencontre de 32<sup>ème</sup> de Finale de la Coupe de France qui, le 7/1, opposera l'A.F. VIROIS au F.C. NANTES, respectivement en qualité de 4<sup>ème</sup> Arbitre et d'Arbitre-assistant.

Mme Cécile BESSIERE a, quant à elle, été désignée pour diriger la rencontre de 16<sup>ème</sup> de Finale de la Coupe de France Féminine qui, le 8/1, opposera le F.C. TOURS à l'E.A. GUINGAMP.

#### . Les actions de la C.D.A.

La C.D.A. a organisé, le 26/11, le Stage supérieur des Arbitres de District et a renouvelé, en partenariat avec le District des Hauts de Seine, son traditionnel Stage de la Filière Arbitrage Régional les 9, 10 et 11/12, à CLAIREFONTAINE, en présence, notamment, du Conseiller Technique Régional en Arbitrage, M. Daniel CHABOT, et de M. Bastien DECHEPY, Arbitre de Ligue 1.

#### . Les Arbitres devenus non désignables

La C.D.A. a examiné la situation des Arbitres qui, au 15/12, n'avaient toujours pas satisfait au contrôle des connaissances théoriques et aux tests physiques et a ainsi constaté que 12 Arbitres étaient, en application de son Règlement Intérieur, devenus « non désignables » depuis le 15/12.

Les clubs auxquels ces Arbitres sont licenciés en ont bien entendu été informés.

#### . La modification des obligations des clubs au regard du Statut de l'Arbitrage

Les obligations des clubs restent celles qui figuraient dans le Statut Régional de l'Arbitrage et ne sont pas aggravées malgré l'augmentation quasi-générale, par le Statut Fédéral, du nombre d'Arbitres à fournir par les clubs, le Statut Régional étant déjà, depuis de nombreuses années, aggravé par rapport au Statut Fédéral.

A noter par contre que seront applicables, à compter de la saison 2023 / 2024 :

. l'obligation, pour les clubs évoluant à partir du Championnat National 3, qu'un certain nombre de leurs Arbitres aient été formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes,

. l'augmentation, pour les clubs évoluant à partir du Championnat Régional 3, du nombre de leurs Arbitres qui devront être majeurs. Le District diffusera prochainement une information précise à ce sujet, pour appeler l'attention des clubs sur ces nouvelles obligations.

#### ➤ LES FINANCES

Lors de sa réunion du 9/11, le Comité avait constaté que 4 clubs restaient redevables envers le District d'une somme totale de 2 584 € au titre des relevés clubs et 25 clubs d'une somme totale de 16 601 € au titre du solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2021 / 2022.

Il avait alors été décidé de leur appliquer les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, ce qui entraîne la perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction étant applicable à toutes les équipes Seniors et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

Depuis, des paiements sont intervenus et un nouveau relevé club a été émis le 15/11, pour lequel la date limite de paiement était fixée au 5/12 et plusieurs rappels ont été effectués les 15, 22, 29/11, 6 et 13/12/2022.

A ce jour, 63 clubs restent redevables envers le District d'une somme totale de 58 658,41 €, étant souligné qu'ils n'ont ni formulé une demande de délai, ni même pris contact avec le District.

Le Comité a décidé de leur appliquer les dispositions précitées de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, mais après un ultime rappel appelant leur attention sur le caractère définitif du retrait de points dont il s'agit.

#### ➤ LA REFLEXION SUR LES ACCESSIONS GENERATIONNELLES DANS LES COMPETITIONS DE JEUNES

M. Thierry MOURAUX rappelle que le District a décidé de mener une réflexion en vue de la mise en œuvre, dans les compétitions de jeunes, de l'accession générationnelle (hors bien sûr la D 1, où les conditions d'organisation doivent être les mêmes dans tous les Districts car il s'agit de l'accès en Championnat Régional).

Cette réflexion vise à définir très précisément les conditions du fonctionnement de l'accession générationnelle, avant une décision qui à prendre par l'Assemblée Générale, après concertation avec les clubs Yvelinois.

Un rétroplanning a été établi et la constitution du groupe de réflexion est en cours, avec la participation souhaitée de l'U.S. MAULOISE, de techniciens du District et de quelques membres du Comité de Direction, mais également de représentants des clubs qui se déclareraient intéressés pour travailler sur le sujet ou qui seraient sollicités dans ce but.

A ce sujet, il paraît nécessaire d'associer à la réflexion des représentants de clubs qui ont des équipes de jeunes dans toutes les catégories d'âge ou seulement dans certaines catégories d'âge.

#### ➤ LES LABELS JEUNES F.F.F. CREDIT-AGRICOLE (JEUNES, FEMININES ET FUTSAL)

La campagne de candidatures 2023 / 2026 aux différents dispositifs Labels est close depuis le 15/12. A cette date, 15 clubs Yvelinois ont déposé un dossier aux fins de Labellisation :

. pour le Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole, 9 clubs, dont 4 de niveau National,

. pour le Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines, 6 clubs,  
. pour le Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Futsal, aucun club.  
La Commission départementale des Labels se rapprochera prochainement des clubs ayant candidaté, afin de leur préciser les prochaines étapes concernant l'évaluation de leur dossier.

#### ➤ L'OPERATION « JEUNESSE LICENCES PLUS »

Lors de la saison 2014 / 2015, le District avait lancé son opération « Jeunesse Licences Plus », qui avait pour but d'aider, sous forme de dotations en matériels d'une valeur de 750 €, les clubs dont les effectifs Jeunes (U 6 à U 13) étaient supérieurs d'au moins 20 % à ceux de la saison précédente. Une condition importante était requise : qu'il ne s'agisse pas de licenciés venant d'un autre club.

Si cette opération n'avait pu intervenir lors de la saison 2020 / 2021, ce sont 22 clubs qui en ont été bénéficiaires lors de la saison 2021 / 2022, sous la forme de 60, 45 ou 30 ballons, soit un total de 1 005 ballons.

Pour la saison 2021 / 2022, l'opération « Jeunesse Licences Plus » a été renouvelée au profit de 10 clubs, dont les effectifs Jeunes U 6 à U 13 (hors joueurs venant d'un autre club), sont significativement supérieurs à ceux de la saison passée. Les bons d'achats de matériel correspondant aux dotations, à hauteur de 750 €, à utiliser chez l'équipementier du District, la société EKINSPORT, ont été remis aux clubs bénéficiaires le 2/12, lors de l'Assemblée Générale.

#### ➤ LA REFORME DES CHAMPIONNATS DU DIMANCHE MATIN

Le Comité avait été informé, le 9/11, du contenu du projet de réforme des Championnats du Dimanche Matin et l'Assemblée Générale de la Ligue s'est déclarée, le 26/11, favorable à ce projet, qui a pour but de faire face à la diminution du nombre d'équipes engagées, qui conduit à rendre impossible l'organisation de Championnats dans certains Districts.

L'objectif annoncé est notamment de rétablir une structure pyramidale cohérente et de rééquilibrer la répartition des équipes, ce qui conduira à « basculer » l'actuel niveau Régional 3 au niveau départemental et à maintenir 2 divisions au niveau régional (R 1 et R 2).

La réforme se déploiera sur les saisons 2023 / 2024 à 2025 / 2026, à l'issue de laquelle seront constitués 1 groupe de 12 équipes en R 1 et 2 groupes de 12 équipes en R 2, les autres équipes évoluant en Championnat Départemental 1.

Ainsi, à la fin de la saison 2023 / 2024, 52 équipes descendront en Championnats de Districts (8 de R 2 en D 1 et 44 de R 3 en D 1). Dès lors qu'il y a actuellement 8 équipes Yvelinoises en R 3 et 2 en R 2, la situation sera la suivante en D 1 : le 1<sup>er</sup> montera en R 2, le 2<sup>ème</sup> se maintiendra en D 1 et tous les autres descendront en D 2.

#### ➤ LES EFFECTIFS DES LICENCIE(E)S

Le District comptait, au 2/1/2023, 43 298 licencié(e)s, soit 1 820 de plus qu'au 2/3/2022 (41 478). La hausse globale atteint donc 4,39 %.

Presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 20, U 19, des U 18, des U 7 et des U 6.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories U 17 (+ 124 licenciés, soit + 13,55 %), U 15 (+ 248 licenciés, soit + 17,13 %) et U 14 (+ 262 licenciés, soit + 13,61 %).

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (+ 17,86 %) puisqu'on constate, au 2/1/2023, 3 306 licenciées, contre 2 805 au 2/1/2022 et 2 971 à la fin de la saison 2021 / 2022.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de + 645 licencié(e)s, soit + 3,43 %.

Le nombre des « **encadrants** » est en forte hausse (+ 7,74 %) au 2/1/2023 (4 732 contre 4 392 au 2/1/2022) dont + 6,54 % pour les Dirigeant(e)s et + 13,79 % pour les Educateurs Fédéraux, les animateurs Fédéraux et les Entraîneurs.

Au 2/1/2023, le District comptait 99,48 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente. Au 2/1/2022, ce pourcentage atteignait 112,53 %.

Le District comptait, au 4/1/2023, **43 615 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :  
à la fin de la saison 2021 / 2022, 43 355 licencié(e)s  
à la fin de la saison 2020 / 2021, 36 859 licencié(e)s

**La Ligue**, de son côté, comptait au 7/11/2022, **256 337 licencié(e)s**, contre **250 512 au 7/11/2021**. La hausse (+ (5 825 licencié(e)s) était ainsi de **2,32 %**.

**Prochaine réunion du Comité de Direction :**  
**le mercredi 8 mars 2023**

---

# FORMATION ÉDUCATRICE SAISON 2022/2023

Informations essentielles sur les modules disponibles aux inscriptions.

Pour les clubs du District des Yvelines, ces formations **sont remboursées intégralement (frais d'inscription + repas) par le District des Yvelines de Football** alors si vous souhaitez que vos dirigeantes, joueuses bénéficient des bonnes méthodes pédagogiques pour encadrer vos équipes de féminines et faire progresser vos jeunes pousses, n'attendez plus !!

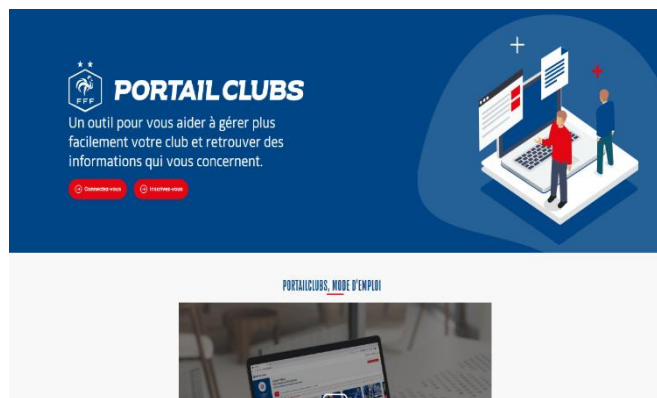
**MODULE U11 Féminin du 21 et 22 février 2023 → places disponibles !!!**

Lieu : District des Yvelines de Football



Les clubs ont la possibilité de procéder à l'inscription de leurs éducatrices et de suivre l'évolution de l'inscription via le nouveau logiciel de la FFF → **Portail Clubs**  
Les candidates ont également cette possibilité via leur compte SSO → **Mon Espace FFF**

Pour les clubs



Procédure d'inscription Formation Éducateur via Portail Club

<https://portailclubs.fff.fr/>

Pour les candidates



Procédure d'inscription Formation Éducateur via Mon Espace FFF

<https://sso.fff.fr/oauth/v2/login>

